

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Jérémy VOISIN, domicilié à Choëx, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant avec hébergement mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, avec hébergement, sis sur la parcelle N° 2458, folio 43, au lieu-dit "Chez Bollut"
Adresse	:	Route de Choëx 155
Enseigne	:	"AU VIEUX-MANOIR"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place, avec hébergement, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mercredi au dimanche : 09 h.00 à 24 h.00 Fermeture : lundi au mardi
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 16 janvier 2017.

Monthey, le 16 décembre 2016

L'Administration communale